



Compte rendu de débat Maison de l'Europe de Paris

Le 15 juin 2007

Sur le thème « **Bulgarie, Roumanie, vers de nouvelles solidarités** »

Qu'avons-nous à apprendre de nos nouveaux partenaires bulgares et roumains. L'arrivée de ces nouveaux membres au sein de l'UE peut-elle être l'occasion d'une remise en question de nos certitudes. Nous nous interrogeons donc sur nos nouvelles solidarités, des nouveaux rapports bilatéraux et multilatéraux.

Débat modéré par **Edith Lhomel**, Courrier des pays de l'Est, Paris : un retour sur l'histoire de ces deux pays est nécessaire pour saisir l'impact du communisme dans ces sociétés. Ce type de régime a conféré certains avantages aux femmes. On sait que la progression économique a aggravé la situation des femmes dans divers domaines.

Pour éclairer le débat, **Miglena Nikolchina**, professeur associée au Département d'histoire et de théorie littéraires de l'Université de Sofia, apporte des précisions.

Force est de constater qu'au fil des années, il y a eu des avancées pour les femmes bulgares avec la construction de crèches et l'instauration de 3 ans de congé maternité. Mais ces progrès sont mitigés. D'autres intervenants au débat y apporteront des nuances.

Laurence de Richemont, Chef adjointe de la Représentation en France de la Commission européenne, expose le travail de la Commission au travers du Plan D, mis en place au lendemain du résultat du référendum constitutionnel en France en 2005. Afin de permettre que de nombreux débats aient lieu en France entre deux périodes référendaires, la Commission européenne s'est engagé à soutenir financièrement 200 à 300 débats dans toute la France depuis octobre 2005.

En préambule, elle souligne que le rôle des femmes dans la diplomatie de ces nouveaux pays entrants est contrairement à ce que l'on pense, très important. Il est même surprenant de constater qu'elles sont mieux représentées en Bulgarie, en Roumanie que dans notre propre pays.

Le principe fondamental pour l'UE, c'est l'égalité hommes – femmes. 2007 a été déclarée « l'année de l'égalité des chances », et la Commission apporte son soutien dans les domaines de :

- croissance & emploi
- changement démographique ;

Pour cela, elle engage un processus législatif. Laurence de Richemont rappelle les articles de l'UE à ce propos :

- article 2 déclare l'égalité hommes et femmes
- article 3 vise à éliminer les disparités entre les hommes et les femmes
- article 137 & 141 fournissent les bases juridiques dans les domaines du travail et de l'emploi.

MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39 52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

contact@maison europe78.eu

www.maison europe78.eu



Il existe aussi la charte des droits fondamentaux (qui d'ailleurs était incluse dans le Traité constitutionnel).

Elle rappelle que les 21 et 22 juin prochains, le Conseil européen va étudier le Traité simplifié proposé par la France.

Ces différents principes sont rappelés avec force et une législation existe depuis 1975 constituée de 14 directives dont :

- égalité de rémunération
- égalité de traitement en matière de régimes de sécurité sociale
- égalité de traitement (accès à l'emploi, formation, promotion)

Il faut également noter le développement de la jurisprudence.

Dans ce domaine, la Commission européenne a mis en place le « gender mainstreaming » voir rubrique

http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/gender_mainstreaming/general_overview_fr.html

Laurence de Richemont insiste sur le constat suivant : 50% des étudiants français dans les domaines scientifiques sont des femmes ; pourtant seulement 15% d'entre elles occupent un emploi dans les sciences.

Un programme spécifique pour encourager une plus grande égalité des chances est mis en œuvre.

La feuille de route 2006-2010 porte également sur l'indépendance économique pour les femmes et les hommes (visant un taux d'emploi des femmes d'ici 2010 de 60%) ; le Conseil européen a donné toute sa force à cet objectif.

Ainsi le programme « PROGRESS » pour 2007-2013 est doté d'un budget global de 743,25 millions d'euros pour 7 ans dont 12% consacrés à l'égalité hommes femmes.

Il existe également un programme « DAPHNE » pour la prévention contre toutes les formes de violence.

Depuis 1997, l'UE a financé 420 projets.

Actuellement, il y a un nouvel Appel à Proposition lancé par la Commission européenne (un nouveau PLAN D) ciblé vers les jeunes et les femmes. Son objectif principal est de mieux donner la parole aux femmes. Pour postuler, il faut une dimension paneuropéenne. Sa date de clôture est le 2/07/2007.

Laurence de Richemont expose le bilan de la Commission européenne :

MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39 52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

contact@maison europe78.eu

www.maison europe78.eu

- actuellement on constate une bonne progression en matière des postes occupés par des femmes au sein de l'UE (1/3 soit 8 postes sur 27) [idem dans le nouveau gouvernement français à savoir 7 ministres femmes sur 15)
- Angela Merkel, Chef du gouvernement allemand et Présidente de l'UE jusqu'à fin juin
- Une femme à la tête du gouvernement de la République d'Irlande
- Idem pour la Lettonie

Le taux d'emploi des femmes augmente régulièrement depuis 2005 ; actuellement il se situe aux environs de 56% mais il subsiste des écarts importants au niveau des postes décisionnels (30% seulement).

Concilier vie privée et vie professionnelle est toujours une difficulté pour les femmes, ce qui implique de 32% d'entre elles travaille à temps partiel.

En matière de rémunération, les femmes gagnent toujours 15% de moins que les hommes pour les mêmes postes.

Force est de constater que pour beaucoup de diplômées femmes (59%) les postes offerts sont dans des domaines réservés. En matière d'exclusion et de pauvreté, elles sont les principales victimes.

On constate également de fortes disparités géographiques : parmi les 115 pays, les pays d'Europe du Nord sont très performants alors que la France se place loin derrière la Bulgarie et la Roumanie qui elles sont à des places honorables.

Perspectives à développer :

- Viser une meilleure parité : réduire les écarts
- Viser un meilleur équilibre « vie privée – vie professionnelle »
- Atteindre une cohésion sociale et un développement rural
- Mettre en œuvre un cadre législatif et assurer son respect

Laurence de Richemont souligne la création d'un institut européen pour la parité hommes femmes à Vilnius en Lituanie à partir de janvier 2008.

Une meilleure prise de conscience et l'évolution des mentalités doivent conduire à continuer à améliorer la situation pour les femmes. L'UE n'a qu'une compétence d'appui et d'impulsion dans ce domaine.

Puis, la parole est donnée à la salle, afin que le public s'exprime. Une personne attire l'attention sur un constat : il existe encore une grande différence entre par exemple :

- le niveau CAP sanitaire et social (diplôme préparé plus majoritairement par des femmes)
- le niveau BAC professionnel section mécanique (diplôme préparé majoritairement par des hommes)

MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39 52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

contact@maison europe78.eu

www.maison europe78.eu

Mais on se doit de constater avec surprise que les compétences requises et les exigences intellectuelles sont tout à fait comparables entre ces deux types de formations.

On peut donc souvent déplorer que les formations proposées davantage aux femmes, sont sous-évaluées par rapport aux formations proposées aux hommes.

Ghislaine Glasson Deschaumes intervient dans le débat en exposant que l'on est passé directement de l'état des « mères – travailleuses » bulgares à l'image des « filles de l'Est » et s'interroge : « où sont les citoyennes bulgares ?

Cette question attire l'attention sur la représentation des individus pour leur identité européenne.

La parole est donnée à **Marianna Celac**, architecte à Bucarest. Elle retrace les 18 dernières années et divise la période entre 3 temps de 6 années :

- les événements de 1989 à 1995 : période d'incertitude, période agitée sur le plan politique. Le sentiment dominant des femmes est que après avoir assumé leur rôle de travailleuse, elles peuvent assurer le suivi de leur famille et se consacrer à la surveillance maternelle. A cette époque-là, il y a eu un mouvement associatif très fort pour les femmes, puis l'enthousiasme a vite baissé. La politique a bénéficié du retrait des femmes sur le plan politique et économique.

- De 1995 à 2001, on assiste au développement de l'économie libre. On voit apparaître des jobs nouveaux. Les femmes jouent des rôles différents et sont présentes dans des secteurs comme le système bancaire, le journalisme, la publicité, le design, l'industrie IT, la communication et l'informatique.

C'est une période, où l'on constate la crise du monde associatif pour les femmes. Il y a des manœuvres à l'intérieur des partis et une ségrégation sexiste est visible.

- De 2001 à 2007 c'est une période très tendue. On constate une croissance économique forte et stable et on note la présence de femmes au pouvoir. A l'Ouest, des femmes sont embauchées pour de menus emplois, dont la dominante est rurale. Mais les femmes roumaines sont fortes et sont habituées à accomplir des tâches rudes. On voit apparaître la pauvreté, beaucoup de femmes ne peuvent s'en sortir par elles-mêmes malgré leurs ressources exceptionnelles.

Marianna Celac annonce en conclusion le bilan suivant :

- le système politique est le perdant de ces 18 dernières années
 - le secteur alternatif du système libéral est le gagnant
 - les médias ne font pas du travail respectable car les femmes sont souvent manipulées
 - les femmes se trouvent dans des situations de pauvreté extrême ; elles sont les perdantes.
-

Tania Kmetova, Directrice exécutive du « Centre for Women's Studies and Policies » à Sofia livre ses impressions.

Les nouveaux états membres tels la Bulgarie, la Roumanie sont des exemples très intéressants pour l'Union européenne, car ils ont vécu sous des régimes communistes et connaissent une

renaissance après cette période. Cette expérience est très utile pour les tous les pays membres de l'UE.

Tania Kmetova insiste sur le fait qu'en réalité les actions des femmes, qui se sont battues pour le droit civique pendant de longues années, sont invisibles aux yeux de la société, car les organisations ont toutes été refondées.

Elle souligne également que beaucoup d'ONG existent mais qu'elles ont du mal à mettre sur pied des priorités communes, d'où des difficultés pour convaincre les députés. Souvent, on sous-estime les problèmes en n'en parlant pas. En Bulgarie, le terme de « féministe » est assez mal vu et l'on ne parle pas facilement de discrimination sexuelle.

Après 2000, la vie des femmes a changé. Elles participent davantage à la vie politique.

Plusieurs interventions du public démentent les tableaux dépeints précédemment, en mettant en avant la participation de jeunes Roumains sur des chantiers en France et en insistant sur l'attitude et la dignité de ces personnes.

Une architecte française explique qu'en France une forte proportion de femmes font des études d'architecture, mais que seulement 9% ont une place sur le marché de l'emploi. Elle dénonce le sexisme présent dans certains secteurs d'emploi. Il semble qu'il n'y ait pas ce phénomène en Roumanie ou en Bulgarie.

Une femme franco-bulgare apporte son témoignage, en rappelant que la femme bulgare est forte ; elle s'inscrit dans la diversité culturelle, symbole de l'UE. Mais elle avoue qu'elle se sent davantage femme et davantage démocrate en Bulgarie qu'en France.

D'après elle, il est important de se sentir « européen » dans son propre pays.

Alain Canonne, du Ministère français des Affaires étrangères, en poste en Roumanie et en Bulgarie apporte son témoignage. Selon lui, pour les jeunes de l'Europe centrale et orientale il n'est pas aussi facile d'être mobiles que pour les jeunes Français. Il dément l'attitude provocatrice des jeunes bulgares ou roumains, rappelant que l'on doit considérer ce comportement positivement car ils acceptent mieux leurs corps que les Français. Mais il n'en reste pas moins que la Roumanie par exemple, est très fragilisée par la situation économique. Il faut rappeler aussi l'abolition du savoir à cause de la chute du Mur. Il faut aussi redire que la maltraitance a été mise en place par les gouvernements tout comme en Moldavie et en Bulgarie. Comme la situation économique devenait fragile, le trafic s'est développé et les annonces pour aller travailler à l'ouest se sont développées.

Tania Kmetova apporte son éclairage. Les décideurs politiques doivent prendre en compte le genre des individus (femmes-hommes). Par exemple, le gouvernement bulgare a décidé d'augmenter le complément familial car les femmes bulgares en congé maternité, quelque soit leur niveau de rémunération, ne touchent que le salaire minimum. Une loi a été votée pour obtenir qu'elles touchent 90% du salaire perçu précédemment. Cependant, pendant leur congé maternité, elles ne cotisent plus à la sécurité sociale, ce qui a un impact sur leur future retraite.

Elle dénonce qu'en Bulgarie, il n'y a toujours de loi sur l'égalité des chances. De même, elle montre son inquiétude car la Bulgarie n'a toujours pas régulé et contrôlé la prostitution.

MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39 52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

contact@maison europe78.eu

www.maison europe78.eu

Nadège Ragaru, chercheur au CNRS-LASP, chargée de cours à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, chercheuse associée au CERI-Sciences Po livre un exposé très détaillé :

Selon elle, la démocratie s'instaure dans la durée. Les transformations en Bulgarie et en Roumanie sont des exemples pour toute l'UE.

En matière de représentation politique, elle note l'émergence de mouvements populistes, qui protestent par rapport à un ordre. Elle souligne qu'il y a un décalage croissant entre les attentes et les politiques mises en œuvre. En Bulgarie, les promesses électorales sont rarement le reflet des politiques gouvernementales qui s'en suivent.

La croyance dans la loi (outil susceptible d'encadrer une société) est toujours très forte. Donc, depuis plusieurs années, il y a une inflation du système législatif en Bulgarie et en Roumanie. Toutefois, il y a un double accès à la loi :

- ceux qui peuvent utiliser les avocats
- ceux qui n'en ont pas les moyens.

En matière de dynamique de l'intégration européenne, elle note :

- des ressources accrues grâce aux fonds européens
- des ressources décentralisées mais qui ont pour conséquence l'aggravation du fossé entre différentes régions.

L'intégration européenne permet une exportation stricte des bonnes pratiques. Il en découle un dialogue mettant sur un pied d'égalité les différents pays de l'UE.

Alain Canonne, qui est déjà intervenu précédemment, travaille dans les missions d'appui aux ONG dans différents domaines en Roumanie et Bulgarie :

- soutien aux sociétés civiles
- action pour le SIDA, la santé et le handicap.

Il possède vingt ans d'expérience dans ces pays.

Dans ses missions sur l'Europe centrale, le principe de base est :

- déléguer les politiques publiques au plus proche des citoyens
- travailler plus en lien avec les sociétés civiles.

Mais, il constate que parfois nos pratiques « françaises » ne sont pas toujours bonnes (pour exemple, la protection de la jeunesse en France, intégration des gens du voyage ...)

Au cours de ses années d'expérience, il constate que les Bulgares, les Roumains détournent avec beaucoup d'originalité les lois.

D'après lui, il faut un travail en commun entre les acteurs gouvernementaux, territoriaux et ceux de la société civile.

L'exemple des ROM montre qu'il existe des programmes sur cinq pays et la participation de représentants de la presse. Le but est de faire des propositions en terme de politiques publiques. Une construction permanente est indispensable et des budgets alloués juste suite à un appel à proposition ne sont pas suffisants car il n'y a pas de suivi.

MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES

37 bis, avenue du Maréchal Foch – 78400 Chatou

☎ : 00 33 1 39 52.36.21

Horaires d'ouverture : lundi à vendredi : 15h00 – 18h00

contact@maison europe78.eu

www.maison europe78.eu

Il rappelle qu'il existe dans l'UE une base de valeurs, celle de la Charte des Droits fondamentaux.

Pierre Pougnaud, conseiller technique à la délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECL) rattaché au Ministère des Affaires étrangères introduit son exposé par la phrase « les bénéficiaires d'aujourd'hui sont les experts de demain ».

Il s'attache à travailler aux services aux citoyens et aux territoires. Les pays ont des surfaces très différentes : la Roumanie a un territoire très étendu, tout comme la Pologne. La Bulgarie est moins grande mais a une structure de développement régional.

Pour veiller au bon développement, il ne faut pas oublier l'émergence des opinions de la société civile, à côté de la redistribution des tâches gouvernementales.

En Roumanie, comme en France, on note une population rurale importante. Il existe des structures territoriales. La Bulgarie possède une bonne agriculture et est un pays francophone. Comme le rappelle volontiers le professeur des universités, Roselyne Lefrançois (adjointe au maire de Rennes, déléguée aux relations internationales (excusée pour ce débat) en Roumanie des actions concertées sont mises en place pour une interdisciplinarité.

Il est souhaitable que l'on aide ces pays dans le respect de l'Europe. En novembre 2007 il y aura des élus roumains. La Roumanie a une conscience théorique et pratique de la chance de cette nouvelle Europe.

En ce qui concerne les jumelages possibles entre communes, il faut savoir que le jumelage simple est relativement saturé car beaucoup de villes sont déjà engagées vis-à-vis de nombreuses villes roumaines et bulgares. Par contre, si un projet est basé sur une thématique spécifique (telle le ramassage des ordures ménagères, l'installation de musées,...) alors les services techniques auront à cœur d'accepter la proposition de jumelage. Il faut donc à la fois cette dimension thématique et la dimension du réseau européen, pour que le jumelage ait des chances d'aboutir.

Christophe Jamet, chargé de mission Celavar, secrétaire d'OVR-France rappelle ce qu'est l'Opération Villages Roumains. Celle-ci consiste en l'adoption de villages roumains par des villages français. Il s'agit bien d'un élan du cœur pour préserver les villages roumains. C'est une façon de valoriser les territoires de ce pays. Pour les Français qui s'engagent dans cette action, c'est une occasion pour eux de :

- découverte de l'autre pays européen
 - promotion et obtention d'aides pour le développement rural dans le domaine de l'eau et de l'environnement
 - développement des échanges réguliers entre personnes (simples citoyens, techniciens, agriculteurs...) tout ceci dans le but de se préparer aux normes européennes. Aujourd'hui, Christophe Jamet s'interroge toutefois sur la pérennité de cette action : cette solidarité est-elle toujours d'actualité, ce pays évoluant très rapidement. Il est vrai qu'en Roumanie, les réseaux ont du mal à s'organiser. L'UE peut aider grâce au fonds agricole européen qui vise au développement rural (réseau d'eau par exemple).
-

Guerogui Stoimenov, Conseiller municipal de Sofia, apporte son éclairage en matière d'urbanisme.

Son analyse permet de mieux l'organisation des pouvoirs locaux. En Bulgarie, il y a 264 communes (ce qui est optimal par rapport à la taille du pays). Sous les communes, on trouve des villages, des bleds. On dénombre 28 régions (ce sont les anciens départements existant avant 1988) et Sofia est la capitale de la Bulgarie.

En Bulgarie, il n'y aucune raison de fédéraliser, ce pays doit rester unitaire. Toutefois, il faut créer de nouvelles structures et veiller au nombre et à la taille des futures régions (entre 6 et 8 pour le futur). Sofia doit avoir le statut de capitale. Quelque soit leur appartenance (Bulgares, Turcs-bulgares, Rom), tous les bulgares sont citoyens bulgares. Tous attendent le consensus. La régionalisation est une chance pour la démocratisation.

Ion Olteanu, directeur de programme du groupe Centras de Bucarest, explique que cet organisme centralise de nombreuses associations roumaines.

20 000 d'entre elles sont actives (1/4 du nombre d'associations existantes avant les événements). Elles rassemblent 650 000 volontaires et 160 000 salariés.

La moitié des associations travaille avec un budget annuel de 1000 €.

Pour établir des partenariats européens, il est important de savoir avec quel type d'association on souhaite entrer en contact.

Il est souhaitable que ces associations aient plusieurs sources de financement car sinon elles sont fragiles et risquent de disparaître rapidement.

Fin du débat